



PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 06/2012

Relatif à la demande d'un crédit de CHF 240'000.00 concernant la réfection du ruisseau "Farabosse"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons une demande de crédit concernant la réfection de 18 seuils et de leurs bassins amortisseurs ainsi que du collecteur Ø 800 du ruisseau du Farabosse.

1) PREAMBULE

Suite aux crues du 29 juillet 1990, 31 mai et 1er juin 1992, qui ont fortement abaissé (plus d'un mètre en certains endroits) le lit du cours d'eau et déstabilisé les berges, des travaux ont été réalisés durant l'hiver 1992/1993, en particulier :

- La construction de 18 seuils en bois avec bassin amortisseur.
- Des protections de berge en enrochement.

Ces travaux ont été subventionnés dans le cadre de l' "entreprise de correction fluviale" créée à cette occasion, à raison de 40% par le Canton et de 27% par la Confédération.

Aujourd'hui, soit 20 ans plus tard, si l'état des protections des pieds de berge en enrochement reste satisfaisant, celui des seuils en bois est problématique. En effet, le bois s'est dégradé au point que non seulement les seuils ne remplissent plus leur fonction, mais qu'ils deviennent la source d'une érosion importante des pieds de berge à proximité des ouvrages, augmentant ainsi considérablement les risques de glissement dans un terrain déjà peu stable.

Il convient de préciser que l'option de renoncer à tous travaux a été analysée. Cette option n'est pas réaliste car de nombreux et importants glissements de terrain seraient alors à envisager à relativement court terme, en raison d'une forte érosion des berges en bordure des seuils, accentuées par la présence de plus en plus anarchique des bois. Ces glissements de terrain finiraient par obstruer régulièrement l'entrée du voûtage situé en bordure de la zone agricole, avec un débordement des matériaux sur le chemin agricole et le champ situés en contrebas.

La suppression des seuils existants avec évacuation des bois n'est pas plus envisageable. En effet, l'abaissement du lit serait immédiat, suivi de glissements de terrain latéraux encore plus prononcés.

D'autre part, la stabilité du chemin forestier (DP16 de la commune d'Etoy) n'est plus assurée. Or un câble Swisscom, de la fibre optique et un câble du téléseuil suivent le tracé de ce chemin.

2) DESCRIPTION DU PROJET

Réfection du ruisseau

Le projet a pour objectif la réfection des seuils et des bassins amortisseurs de manière à assurer la stabilité des berges et du terrain en rive gauche, comme en rive droite du ruisseau de Farabosse.

Trois variantes ont été envisagées pour la reconstruction des seuils :

- 1) Seuils et bassins amortisseurs entièrement en bois rond.
- 2) Seuils en bois rond, bassins amortisseurs en enrochement.
- 3) Seuils et bassins amortisseurs en enrochement.

Après analyse et d'entente avec le service des eaux, c'est la variante 3) qui a été retenue. Elle assure la plus grande longévité des ouvrages.

Il est donc projeté de reconstruire les 18 seuils en place. Tous les enrochements seront posés sur du géotextile.

La stabilité superficielle des surfaces de talus touchées par les travaux sera assurée par la pose d'une natte en fibres de coco, accompagnée d'une plantation d'essences buissonnantes si nécessaire.

D'autre part, les protections des pieds de berge en enrochement seront vérifiées et, le cas échéant, consolidées.

Réfection du collecteur

Il s'agit de la réfection du collecteur d'eaux claires en PVC de Ø 800 situé entre l'exutoire du ruisseau de Farabosse et l'Aubonne. D'une longueur de 98 mètres, ce collecteur a subi de sérieux dégâts liés à l'abrasion par les matériaux transportés par l'eau.

La réfection proposée consiste, après diverses réparations ponctuelles préalables, à installer une gaine en polyester thermodurcissable hautement résistante d'une épaisseur de 12 mm à l'intérieur du tuyau existant.

3) PROGRAMME DES TRAVAUX

Les travaux sont planifiés pour l'automne 2012.

4) MONTANT DES TRAVAUX

Le devis a été établi sur la base des offres demandées à 4 entreprises pour la réfection des 18 seuils, respectivement 2 entreprises pour la réfection du collecteur.

Montant des travaux

Réfection des 18 seuils et des bassins amortisseurs	TTC CHF 170'000.00
Réfection du collecteur Ø 800	<u>TTC CHF 70'000.00</u>
Montant total TTC	TTC CHF 240'000.00

5) MAITRE DE L'OUVRAGE - CONVENTION

Les maîtres de l'ouvrage sont les communes d'Etoy et de Lavigny. Conformément à une convention datant de 1993 signée entre les deux communes, Etoy est la commune pilote pour l'exécution des travaux. Les frais d'entretien de ces ouvrages sont, selon la convention, répartis à part égale entre les deux communes.

6) SUBVENTION CANTONALE

Le canton alloue une subvention d'env. 50 % pour la réfection des ouvrages du cours d'eau à ciel ouvert mais pas pour le collecteur. Les demandes d'autorisation sont en cours auprès des services concernés. Tout comme pour les travaux des années 1992-1993, aucune participation ne sera demandée aux propriétaires riverains.

7) FINANCEMENT

Après déduction du subside cantonal de CHF 85'000.00 et de la part de la commune de Lavigny de CHF 77'500.00 le montant à la charge de la commune d'Etoy se monte à CHF 77'500.00.

6) AMORTISSEMENTS

Les frais restants seront amortis par les réserves pour travaux futurs.

7) CONCLUSIONS

La réfection proposée est indispensable afin d'éviter l'effondrement des berges du ruisseau et du chemin des Châtaigniers. La Commune de Lavigny a été associée aux démarches de ce projet.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETUY

- vu le préavis no 06/2012 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de réfection du ruisseau "Farabosse".
2. d'allouer le crédit de CHF 240'000.00 pour financer ces travaux.
3. d'autoriser de financer cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune.
4. d'autoriser l'amortissement de cette somme par la subvention cantonale et la part de la commune de Lavigny et pour les frais restants par les réserves pour travaux futurs.
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre, en sa qualité de maître d'ouvrage, toutes les démarches nécessitées par ces travaux.
6. d'exonérer les propriétaires bordiers de toutes charges litées à ces travaux.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



M. Roulet

La Secrétaire :



S. Ruchet

Annexe : plan de situation

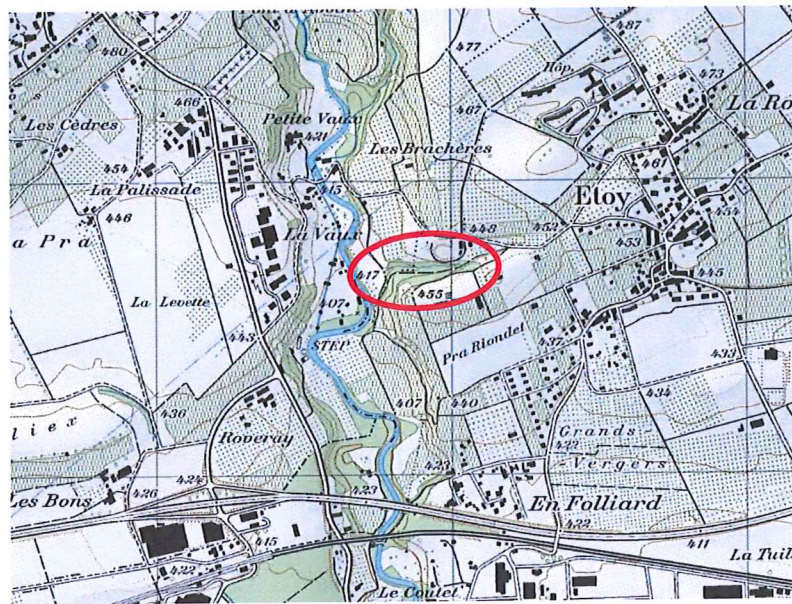
Municipal responsable : M. Louis-Daniel Martin

RUISSEAU DE FARABOSSE

REFECTION DE 18 SEUILS ET DU COLLECTEUR

1 Situation

520 000



148 000

Extrait de la carte nationale 1242 Morges au 1:25'000



Situation des travaux, coordonnées 520'900/148'700